

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_07-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR
MER – SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU -
RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2023-2024

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON , M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_07-DE
Reçu le 23/06/2025

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025



VII – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER –
SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT
D'ACTIVITE SAISON 2023-2024

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3,
Vu le code de la commande publique, notamment son article L3131-5,
Vu le contrat de délégation de service public du 11 juin 2012 et les avenants s'y rapportant,
Vu le rapport d'activités 2023/2024 reçu le 2 juin 2025 établi par la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu,

La commune a conclu le 11 juin 2012 avec la société d'exploitation du casino de Beaulieu, sis 4, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, un contrat de délégation de service public portant d'une part sur les activités de jeux de hasard et d'argent, d'animations et de restauration et d'autre part sur l'occupation du Casino de Beaulieu.

Au titre des dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au concessionnaire de produire chaque année un rapport retraçant l'intégralité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité de service.

La commune a été destinataire le 2 juin 2025 du rapport d'activités 2023/2024 de la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu comportant toutes les informations spécifiques à l'activité du Casino, ainsi qu'à son exploitation.

Ledit rapport est consultable en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE du rapport d'activité du Casino pour la saison 2023/2024 qui lui est présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.